

Saint-Germain



Dossier de mariage



De M _____ et de M _____

Date du mariage : _____

Renseignements communs

• Contrat de mariage

Un contrat de mariage est-il prévu ? OUI NON

Nom et adresse du notaire : _____

• Parenté

Avez-vous un lien de parenté ? OUI NON

Si OUI : lequel ?

• Renseignements divers

Numéros de téléphone où vous pouvez être contactés en cas de nécessité :

M. _____ : Domicile : _____ Portable : _____

M. _____ : Domicile : _____ Portable : _____

*Quel sera votre domicile après le mariage ?

Commune et département (code postal) : _____ N° de rue :

IMPORTANT :

Si vous avez des enfants en commun :

- Copie intégrale de **l'acte de naissance** de chaque enfant et parents **moins de 3 mois**
- Apporter le livret de famille
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité des parents

A, _____ le

A, _____ le

Signature de M. _____

Signature de M. _____

Etat civil

Attestation individuelle

(Future épouse)

Nom de jeune fille(en majuscule) : _____

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Profession : _____

Commune de naissance : _____

Département : _____

Pays : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

• Domicile :

(Le mariage est célébré dans la commune où l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi, article du code civil).

Commune : _____

Département (code postal) : _____

N° et rue : _____

• Résidence actuelle :

Commune : _____

Département (code postal) : _____

N° et rue : _____

• Situation familiale :

Célibataire Veuve Divorcée

Si veuve ou divorcée :

Nom du précédent conjoint : _____

Date du veuvage ou du divorce : _____

• Filiation

Votre père :

Nom : _____

Prénoms : _____

Profession _____

Domicile Commune : _____

Département ou pays : _____

N° et rue : _____

Décédé : oui non

Votre mère :

Nom : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile

Commune : _____

Département ou pays : _____

N° et rue : _____

Décédée : oui non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.

A,

le

Signature

Très important

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4000 € ou l'une des deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état des faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

Etat civil

Attestation individuelle

(Future époux)

Nom (en majuscule) : _____

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Profession : _____

Commune de naissance : _____

Département : _____

Pays : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

• Domicile :

(Le mariage est célébré dans la commune où l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi, article du code civil).

Commune : _____

Département (code postal) : _____

N° et rue : _____

• Résidence actuelle : Commune : _____

Département (code postal) : _____

N° et rue : _____

• Situation familiale :

Célibataire Veuve Divorcée

Si veuve ou divorcée :

Nom du précédent conjoint : _____

Date du veuvage ou du divorce : _____

Filiation

Votre père

Nom : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile Commune : _____

Département ou pays : _____

N° et rue : _____

Décédé : oui non

Votre mère

Nom : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Commune : _____

Département ou pays : _____

N° et rue : _____

Décédée : oui p non p

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.

A, _____ le _____

Signature

Très important

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4000 € ou l'une des deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état des faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

Liste des témoins

Du mariage de M _____

Avec

M _____

Pour les femmes mariées ou veuves, inscrire le nom de famille suivi du nom d'usage.

PREMIER TEMOIN

Nom : _____

Prénoms(s) : _____

Profession : _____

Domicile (adresse complète) :

DEUXIEME TEMOIN

Nom : _____

Prénoms(s) : _____

Profession : _____

Domicile (adresse complète) :

TROISIEME TEMOIN

Nom : _____

Prénoms(s) : _____

Profession : _____

Domicile (adresse complète) :

QUATRIEME TEMOIN

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Profession : _____

Domicile (adresse complète) :

Attention : Pour chaque témoin un justificatif d'identité (photocopie d'une pièce d'identité) doit être produit au dépôt du dossier et justificatif de domicile.

Les témoins doivent signer l'acte de mariage lors de la cérémonie. En cas d'incapacité, merci d'en informer le service.

NOTA :

Les témoins doivent être MAJEURS, sans distinction de sexe, nationalité, parenté ou autres. Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble. En cas d'absence du (des) témoin(s), au moment de la célébration du mariage, il conviendra d'en informer l'officier de l'état civil avant la cérémonie et de lui communiquer l'état civil du (des) nouveau(x) témoin(s), ainsi que son (leur) justificatif d'identité (photocopie d'une pièce d'identité).

Organisation des cérémonies de mariages

1- Renseignements et lieu de réception des dossiers

- Mairie de Saint Germain au Mont d'Or

Le lundi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
le mercredi 9h 12h et 13h30 à 16h
Jeudi matin 9h à 12h30.
Le 1^{er} samedi du mois de 9h à 12h.

- Les mariages peuvent être célébrés :

Merci de consulter la mairie.

Le dossier doit être déposé complet 1 mois avant la date du mariage.

- La date et l'heure de la cérémonie ne peuvent être fixées (sous réserve des créneaux disponibles) que lorsque toutes les pièces du dossier ont été déposées en mairie, examinées et reconnues régulières.

II. Publicité du mariage

La publication s'effectue par l'affichage de bans pendant 10 jours :

- Dans la commune du lieu du mariage
- Dans la commune où est domicilié le couple

III. La cérémonie

- L'échange des anneaux peut se faire au cours de la cérémonie après le consentement du couple.
- En l'absence de Monsieur le Maire, un adjoint officiera en son nom.
- Au cours de la cérémonie de mariage, après lecture de l'état civil, le Maire ou son représentant, donne lecture des articles 212, 213, 214, 215, 220 et 371-1 du code civil.

IMPORTANT

Afin de ne pas perturber le bon déroulement de votre cérémonie, il vous est demandé d'être présents avec vos témoins et vos invités à l'heure indiquée.

Le respect de l'horaire que vous avez arrêté avec le service de l'état civil est essentiel pour la bonne réussite de votre journée mais aussi pour celle des autres couples qui ont choisi la même date que vous pour célébrer leur union. Afin de ne pas détériorer les locaux ou le mobilier et par respect pour les autres cérémonies, il est interdit de lancer des pétales, des confettis ou du riz dans l'enceinte de la mairie.